



SESSION 2017

UE 5 – ÉCONOMIE

Éléments indicatifs de corrigé

Le présent corrigé ne met en avant que des éléments de corrigé et est donc par nature incomplet. Il ne vise pas l'exhaustivité mais pointe des éléments les plus importants parmi ceux qui pouvaient être attendus. Les idées pertinentes et cohérentes des candidats qui ne seraient pas intégrées dans ces éléments de corrigé devront être valorisées également, il ne peut en aucun cas être exigé la totalité des éléments présentés, volontairement nombreux.

La croissance économique de la zone euro peut-elle être stimulée davantage ?

INTRODUCTION

Une accroche : de nombreuses accroches sont évidemment possibles.

Insuffisance chronique du niveau de la croissance économique de la zone euro comparativement aux autres grandes zones. La croissance mondiale annuelle moyenne se situe aux alentours de 3% alors que celle de la zone euro oscille entre 1% et 1,5%, soit un rythme deux fois moins rapide.

Les définitions des termes du sujet : trois notions économiques doivent être définies.

Croissance : augmentation sur une courte ou longue période de la richesse produite sur le territoire national.
On admettra également l'augmentation en volume du PIB.

La zone euro est un espace monétaire qui regroupe l'ensemble des pays qui ont adopté l'euro (19 pays depuis 2015). Elle se caractérise par une monnaie unique (l'euro) et une banque centrale indépendante (la BCE).

Stimulation : intervention des institutions européennes et/ou nationales (pouvoirs publics) dans le but de rehausser le niveau de croissance.

Énoncé de la problématique

Annonce du plan : le plan doit être annoncé explicitement et comporter au moins deux parties, avec deux ou trois sous-parties.

Plusieurs problématiques et plans sont possibles : quatre exemples de problématique parmi d'autres.

Prob 1 – Il est possible de s'interroger sur la faisabilité d'une stimulation de la croissance de la zone euro pour ensuite analyser les contraintes qui pèsent sur ces politiques économiques.

- 1) Stimulation de la croissance par la politique économique.
- 2) Contraintes et limites d'une nouvelle politique économique de relance.

Prob 2 - En partant du constat d'une croissance économique faible (contrairement aux promesses faites lors de la création de la zone euro) et d'une politique monétaire clairement expansionniste, il est possible de s'interroger sur la faisabilité d'une stimulation de la croissance.

- 1) Le constat d'une croissance insuffisante malgré une politique monétaire déjà expansionniste.
- 2) Les possibilités offertes par d'autres instruments de politique économique (politiques budgétaire, fiscale, industrielle, etc.).

Prob 3 - Quels sont les moyens d'action des États-nations d'une part et des institutions européennes centralisées d'autre part pour stimuler davantage la croissance économique de la zone euro ?

- 1) Les moyens d'action à l'échelle des États membres (politiques budgétaire, fiscale, sociale, industrielle, etc.).
- 2) Les moyens d'action à l'échelle de l'Union européenne et de la zone euro (budget européen, plan Juncker, politique monétaire commune, politique de change, renégociation des traités, etc.).

Prob 4 - En s'appuyant sur l'égalité macroéconomique emplois/ressources, il est possible de s'interroger sur les vecteurs (composantes) de la croissance qui permettraient de la stimuler davantage.

- 1) Les moyens de stimuler la consommation.
- 2) Les moyens de stimuler les investissements.
- 3) Les moyens de stimuler les exportations.

Les arguments possibles (liste non exhaustive) figurent dans la liste ci-dessous sous 4 items :

Les instruments de la politique économique mobilisables

Politique budgétaire (nationale et européenne, traité de Maastricht, PCS).
Politique fiscale nationale (concurrence fiscale).
Politique monétaire conventionnelle et non conventionnelle (type *Quantitative Easing*).
Politique de change (zone euro).
Politique industrielle (nationale et UE – transition écologique et numérique).
Politique des revenus (nationale).
Politique de redistribution (nationale).
Politique de la concurrence (UE).
Politique du commerce extérieur (nationale, UE, libre-échange, protectionnisme).
Les traités européens.
Les stratégies européennes (Lisbonne et Cap Europe 2020).
La distinction entre politique structurelle et conjoncturelle.

Les institutions en charge du pilotage des ces politiques économiques

Pouvoirs publics nationaux.
Institutions européennes (DGC, Commission, Conseil européen, Conseil UE, Parlement).
Institutions de la zone euro (Eurogroup, BCE).

Les références théoriques mobilisables

Analyse keynésienne (multiplicateur, revenu courant, économie fermée).
Analyse de Friedman sur le revenu permanent.
Analyse de Laffer sur la fiscalité.
Théories de la croissance endogène.
Analyse de Musgrave sur la théorie des finances publiques.
École des choix publics avec Buchanan.
École des anticipations rationnelles de Lucas.
Analyse de Solow.
Analyse de Schumpeter

Quelques faits économiques mobilisables

Des chiffres récents sur la croissance européenne.
L'échec des plans de relance en France dans les années 1970 et 1980.
L'étouffement des pays d'Europe du Sud avec le développement des politiques d'austérité.
Les plans de relance mis en place dans le monde dès 2009 pour enrayer la crise financière.
Le plan d'investissement pour l'Europe (plan Juncker mis en œuvre depuis 2015)

ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Il est attendu :

- **une reprise des idées essentielles développées et une réponse claire à la problématique ;**
- **une ouverture :**
 - abandon progressif des politiques d'austérité (revirement du FMI) et généralisation des politiques de relance
 - ou l'existence d'une stagnation séculaire
 - ou encore la problématique du développement durable.

1. Qualifiez la structure de marché du segment de la recherche sur le web.

Cette structure de marché relève de la concurrence imparfaite du fait d'un nombre limité d'offreurs. La part de marché hégémonique de Google (plus de 92%) lui confère une position de quasi-monopole.

L'existence de plusieurs opérateurs ne justifie pas en soi le qualificatif d'oligopole dans la mesure où un seul offreur représente ici la quasi totalité du marché de la recherche sur Internet.

Remarque : on acceptera aussi

- *la notion d'oligopole dans lequel une entreprise peut-être dominante tout en ayant un ou plusieurs concurrents significatifs (Cf. la situation dans différents pays européens hors UE)*
- *la notion de concurrence monopolistique (développement de Mozilla Firefox).*

2. Quelle pratique répréhensible est reprochée à Google par la Commission européenne sur la base du droit de la concurrence ? Expliquez-en les conséquences dommageables.

- a) La position de quasi-monopole de Google n'est pas en soi répréhensible par le droit européen de la concurrence. Ce qui est en cause c'est l'abus de position dominante. Cette pratique anticoncurrentielle peut se définir comme l'exercice abusif d'un pouvoir de marché en infraction avec la législation de l'Union européenne.
- b) Conséquence dommageable apparaissant dans le texte : « Google favorise ses propres sites et produits au détriment de ceux de ses concurrents dans ses résultats de recherche ».

D'autres conséquences peuvent être identifiées concernant les pratiques abusives liées à la position de monopole : rationnement de la production, prix supérieur au prix d'équilibre en concurrence, barrières à l'entrée.

Il sera possible de distinguer les conséquences sur les consommateurs de celles sur les concurrents.

Remarque : la société abusant de sa position dominante peut faire l'objet d'une condamnation assortie d'une amende élevée à payer.

3. Présentez une théorie économique sur laquelle la Commission européenne se fonde pour mener son action.

On peut identifier deux fondements théoriques (une seule théorie sera exigée) :

- l'analyse néo-classique à l'origine de la concurrence pure et parfaite (Marshall, Walras) dont une illustration peut être la volonté de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles préjudiciables au principe de l'atomicité d'un marché concurrentiel pur et parfait (lois antitrust aux États-Unis par exemple) ;
- la théorie des marchés contestables de Baumol, Panzar et Willig (1982) est un pilier du droit européen de la concurrence. Selon cette théorie, la concurrence ne s'apprécie plus en termes de structure existante de marché mais en termes de potentialités d'entrée et de sortie sur le marché.

La première analyse renvoie à l'interventionnisme des pouvoirs publics alors que la seconde relève d'une conception libérale du fonctionnement d'un marché.

Investissement :

- opération économique par laquelle un agent économique procède au renouvellement ou à l'extension, des biens de production. En termes de comptabilité nationale, l'investissement est enregistré dans la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) ;
- dépense réalisée aujourd'hui en vue d'obtenir des revenus supérieurs dans le futur avec une économie de coûts.

Typologies : il en existe plusieurs selon le critère pris en compte : investissement matériel/immatériel/financier (nature) ; Investissement de modernisation, d'extension et de renouvellement (finalité de l'investissement) ; Investissement privé/public (nature de l'investisseur)...

Les principaux déterminants de l'investissement : ils sont très nombreux et peuvent être ordonnés par le candidat.

- Existence de débouchés (demande effective chez Keynes).
- Le niveau de l'épargne (dans la théorie classique).
- Le taux d'utilisation des capacités de production.
- La rentabilité de l'investissement (notion d'efficacité marginale du capital chez Keynes).
- Le coût relatif des facteurs de production (en cas de substituabilité des facteurs).
- Le système fiscal mis en place par l'État.
- Le niveau des taux d'intérêt.